

Stéphane JABUT 3C, rue Abel Chenevat 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

Monsieur Nicolas HONORÉ

Sous-préfet de l'arrondissement de Meaux Sous-Préfecture de Meaux Cité administrative 27, place de l'Europe 77109 MEAUX Cedex

Dammartin-en-Goële, le 27 avril 2020

Monsieur le Sous-préfet,

J'appelle votre attention, au nom du groupe de l'opposition Agir Ensemble Pour Notre Ville, sur la situation institutionnelle de la ville de Dammartin-en-Goële depuis le début du confinement. En effet si le confinement a été décrété pour l'ensemble des habitants du pays, il ne l'a pas été pour le fonctionnement démocratique de nos institutions ni pour l'action municipale qui, au contraire, se doit d'accompagner les efforts des soignants et des personnels des activités essentielles, soutenir les plus fragiles, et enfin préparer le déconfinement progressif prévu à partir du 11 mai.

Les six élus de notre groupe tiennent à vous faire part de graves dysfonctionnements.

Pendant plus d'un mois et malgré les difficultés créées par le confinement et l'arrêt des aides d'associations locales, il n'y a eu aucune demande d'aide traitée par le CCAS (en moyenne 8 demandes par mois). Beaucoup de personnes ont dû se sentir isolées et sans informations. Après une intervention de notre part début avril, la municipalité a mis en place une cellule d'écoute et d'information, mais peu d'éléments nous remontent de cette structure. Depuis mi-avril les demandes d'aides surtout alimentaires ont repris, d'autres actions bénévoles permettent de fournir des repas, mais c'est sans commune mesure avec les besoins existants même avant le confinement. Allons-nous vers des difficultés ? Cela nécessiterait une réunion ou au moins une discussion. L'utilisation des mêmes procédures pour contacter les personnes âgées que celles mises en place pour les périodes de canicule est une bonne initiative, mais l'utilisation du courrier pour joindre nos séniors, en période de difficultés d'acheminement par la Poste, relativise cette action.

Concernant le fonctionnement même de la Mairie nous sommes dans une absolue opacité. Aucune réunion de commission, aucune coordination entre les élus du Conseil municipal, aucun contact avec l'exécutif, aucune cellule de crise. Si pendant la durée du mandat la réunion des commissions était déjà aléatoire, pendant cette période d'exception elles ont été mises à l'écart. Or il convenait d'organiser l'accueil des enfants des personnels essentiels au fonctionnement du pays, il convenait d'organiser le fonctionnement financier de la ville en l'absence de compte de gestion, de compte administratif et de budget 2020. Aucune commission scolaire n'a été convoquée, aucune commission des finances non plus. Nous ne savons pas quelles initiatives ont été prises, qui les a décidées s'il y en a eu, comment sont-elles exécutées et avec quels moyens.

Des masques fournis par la Région et le Département ont été distribués sans que des règles aient été communiquées et nous ne savons pas, ni comment ni par qui, elles ont été définies. Certains commerçants ouverts au public en ont bénéficié, d'autres non.

Alors qu'un peu partout dans le pays les énergies citoyennes ont conduit à nombre d'initiatives de solidarité, pour lesquelles les communes ont été des facilitateurs en mettant à disposition en particulier des équipements, à Dammartin-en-Goële ces mêmes initiatives ont été découragées au profit d'une action administrative qui s'apparente à un détournement de biens publics. Alors que des citoyens se proposent pour réaliser bénévolement des masques afin d'équiper les foyers, la ville refuse et s'approprie le matériel de couture du Centre Social et Culturel, appartenant pour partie en propre à des usagers et non à la structure, pour mettre en place avec du personnel municipal un atelier de confection. Il apparaît sur la photo publiée dans la newsletter que l'agent responsable du périscolaire est employé à cette tâche. Quels autres agents sont ainsi réquisitionnés ? Il ne nous apparaît pas être du ressort d'une municipalité de se transformer en atelier de confection tout en abandonnant l'accueil des enfants des professions essentielles.

En effet, des témoignages concordants, dont ceux publiés en commentaire à la newsletter de la ville sur Facebook, nous indiquent que ces accueils n'ont pas eu lieu. Nous comprenons que la personne en charge du périscolaire ne puisse pas être à la fois à la couture et à son poste. Pour les quelques accueils qui ont lieu, après de nombreuses sollicitations de la part des personnes concernées et qui sont restées plusieurs semaines sans réponse, cet accueil se fait dans des conditions qui le rendent dissuasif uniquement sur le temps scolaire, de 8h30 à 16h30. Nous aurions aimé que les conseillers municipaux soient au minimum informés des difficultés, s'il y en a. Il nous a semblé, à écouter les discours gouvernementaux, qu'il était plus que fortement conseillé pour les communes d'organiser ces accueils. Était-ce le cas ? Pourquoi sont-ils si difficiles et erratiques à Dammartin-en-Goële ?

Nous interpellons aujourd'hui même le maire de Dammartin-en-Goële pour demander la téléréunion de toutes les commissions concernées par la crise et par la préparation du déconfinement, notamment les commissions Vie scolaire et Finances.

Nous demandons également la convocation d'un conseil municipal qui sera informé des décisions prises, des actions entamées, des difficultés éventuelles rencontrées, des solutions apportées ; de l'état des effectifs de la commune et des éventuels arrêts de travail, des réaffectations de personnels et à quelles actions, des perspectives envisagées pour la réouverture prochaine des services ; du bilan des accueils d'enfants, des mesures d'information des parents sur ces accueils et des éventuelles difficultés ; de l'exécution budgétaire ; du travail des commissions municipales pendant la période de crise ; et enfin de la préparation du déconfinement.

Nous demandons aussi que le Conseil municipal soit informé de la création d'un atelier de confection municipal de masques, du circuit de prise de décision, de son financement, de ses perspectives et du remplacement qui a été opéré pour les agents ayant des fonctions d'organisation dans des domaines essentiels comme l'accueil des enfants des soignants, ainsi que des bases légales de constitution de cet atelier.

Nous sollicitons enfin le président du CCAS pour la tenue urgente d'un conseil d'administration avec à l'ordre du jour un état précis des demandes d'aide reçues, des actions entreprises auprès des personnes fragiles connues de la ville, des aides accordées et des initiatives de solidarité relevant de sa compétence.

Je vous prie de croire, monsieur le Sous-préfet, à l'expression de ma considérations distinguée.

Stéphane JABUT Conseiller municipal au nom du groupe Agir Ensemble Pour Notre Ville